

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 35 (1973)
Heft: 4

Artikel: Accidents graves se produisant lors de l'emploi des tracteurs agricoles.
2ème partie
Autor: Hefti, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Accidents graves se produisant lors de l'emploi des tracteurs agricoles

(2ème Partie)

par J. Hefti, Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), Brougg

Conséquences du capotage des tracteurs agricoles pour les passagers (en particulier pour les enfants)

Il ressort de notre Enquête 1 concernant de tels accidents survenus en 1971 que trois enfants de 4 à 5 ans ont perdu la vie en tombant d'un siège auxiliaire de garde-boue devant les roues de la remorque. D'autre part, l'Enquête 2 a fait apparaître que dans deux cas, une femme et un enfant s'en sont tirés avec de graves blessures lors de pareilles chutes.

On peut se demander si de tels accidents dus à l'imprudence et à l'aveuglement des parents prendront jamais fin. En dépit des recommandations faites tant et tant de fois à propos des dangers courus par les enfants qui sont transportés sur les tracteurs agricoles sans précautions suffisantes — lesquelles recommandations se basaient notamment sur les prescriptions légales en la matière — on constate encore trop souvent que les mesures de sécurité élémentaires ne sont même pas prises. Il y a évidemment des cas où l'on se trouve plus ou moins obligé d'emmener les enfants aux champs pour ne pas les laisser livrés à eux-mêmes à la ferme. Pour ces cas-là, le législateur a prescrit les mesures préventives suivantes:

- les enfants n'ayant pas encore l'âge scolaire et qu'on transporte sur un véhicule doivent être constamment surveillés par quelqu'un âgé d'au moins 14 ans.
- ces enfants peuvent aussi prendre place sur un siège de sécurité spécialement conçu pour eux.

De tels sièges existent dans le commerce. Celui qui est représenté sur la Fig. 4 peut être obtenu dans les magasins spécialisés (articles pour véhicules automobiles). Son prix minimal est de Fr. 35.—. On doit cependant l'adapter au siège auxiliaire existant en le munissant d'un système de verrouillage pratique. Les exécutions qu'on voit sur la Fig. 5 et la

Fig. 6 sont des sièges imaginés et confectionnés par une paysanne pour 2 enfants.

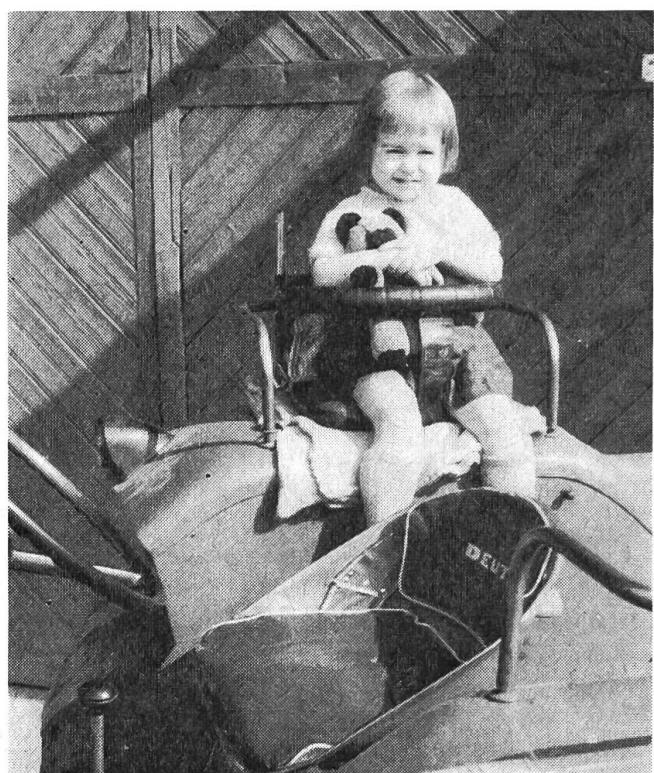


Fig. 5: Type de siège pour enfants comme on en utilise sur les voitures automobiles. Il doit être arrimé au dossier du siège auxiliaire au moyen d'un dispositif de fixation à la fois sûr et pratique.

Les lecteurs attentifs de la première partie du présent article sur le capotage des tracteurs, de même que les conducteurs conscients de leurs responsabilités, ne manqueront certainement pas de se poser la question suivante: **Que se passe-t-il lorsqu'un conducteur de tracteur transporte des enfants ou des adultes et que sa machine capote subitement?** La réponse logique et raisonnable serait: **Le conducteur ne doit laisser monter personne sur le tracteur!**

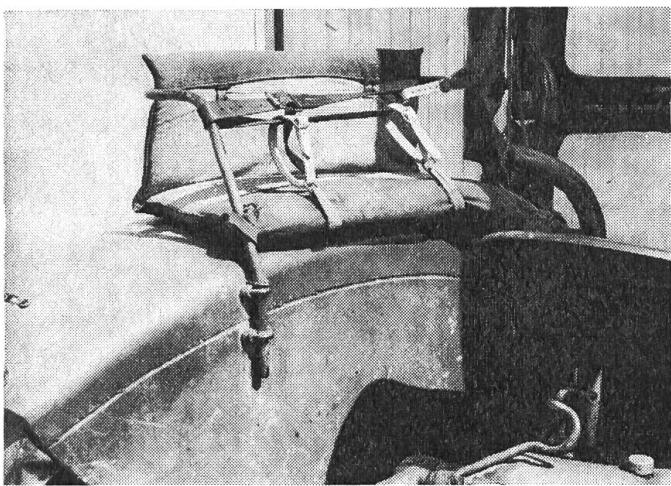


Fig. 6: Siège auxiliaire pour 2 enfants imaginé et confectionné par une paysanne. Quel artisan ou industriel serait disposé à fabriquer en série ce type de siège pour tracteurs agricoles? Les intéressés sont priés de s'adresser au Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), case postale 125, 5200 Brougg.



Fig. 7: Des enfants assujettis sur le siège de fortune en question ne peuvent tomber durant la marche du tracteur. Mais on ne peut s'empêcher de penser à ce qui se passerait si, par malheur, le tracteur capotait.

Accidents intervenant quand un conducteur saute sur un tracteur en marche

L'Enquête 2 a également fait ressortir que quelques accidents de ce genre se sont produits en 1971. Il arrive assez souvent qu'un tracteur se mette tout seul en marche pour une raison ou une autre (inattention momentanée du conducteur, déclivité du terrain, etc.). On peut comprendre que son conducteur essaie en pareille circonstance de sauter sur sa machine pour l'arrêter. Sur des chemins en pente et sur des terrains inclinés, il arrive alors dans la plupart des cas qu'il bute du pied contre une roue motrice. Les conséquences d'un tel accident sont aussi graves que celles qui se produisent avec une courroie de transmission et sa poulie. Moralité: ne jamais sauter sur un tracteur en marche!

Accidents par collision lorsqu'un tracteur bifurque à gauche

D'après les enquêtes faites dans les cantons de Vaud et d'Argovie au sujet des accidents agricoles, on constate que beaucoup sont dus à des collisions qui se produisent quand les tracteurs tournent à gauche.

De nombreuses collisions de ce genre doivent être attribuées à l'opinion erronée de certains conducteurs qui pensent que l'indication du changement de direction avec un dispositif approprié s'avère superflue dans n'importe quel cas lorsque le tracteur est pourvu de clignoteurs. Ils ont en effet raison lorsque le clignoteur n'est pas caché par le chargement ou les superstructures de la remorque. Si les autres usagers de la route qui arrivent par derrière ne peuvent pas apercevoir le clignoteur, ou seulement avec beaucoup de difficulté, un conducteur de tracteur doit alors faire obsolument connaître son intention d'oblicher à gauche en utilisant un autre indicateur de direction. A cet égard, le minimum exigé par la loi est la palette de signalisation à long manche. Il est naturellement aussi possible d'employer un indicateur de direction extensible et rabattable à palette ou bien d'équiper la remorque de clignoteurs.

Selon les observations que nous avons faites, de telles collisions peuvent toutefois aussi arriver lorsque le conducteur bifurque brusquement à gauche immédiatement après avoir montré la palette de signalisation aux autres usagers. Par ailleurs, les collisions sont également dues dans une certaine mesure au fait que cette palette ne peut être aperçue assez tôt par les conducteurs de véhicules rapides. Sa visibilité insuffisante provient de sa surface trop restreinte. Cette constatation a entraîné la réalisation d'une palette dont la visibilité est nettement meilleure. Ainsi le nouvel indicateur de direction «Bläsi» est pourvu depuis peu d'une palette d'une longueur de 4 cm supérieure et d'un bord d'une largeur de 2 cm à revêtement fluorescent.

Lors de l'achat ou du remplacement d'un indicateur de direction à palette, nous recommandons par conséquent aux conducteurs de tracteurs de ne choisir qu'une exécution dont la palette comporte un bord fluorescent et une flèche blanche réfléchissante sur fond rouge également réfléchissant.

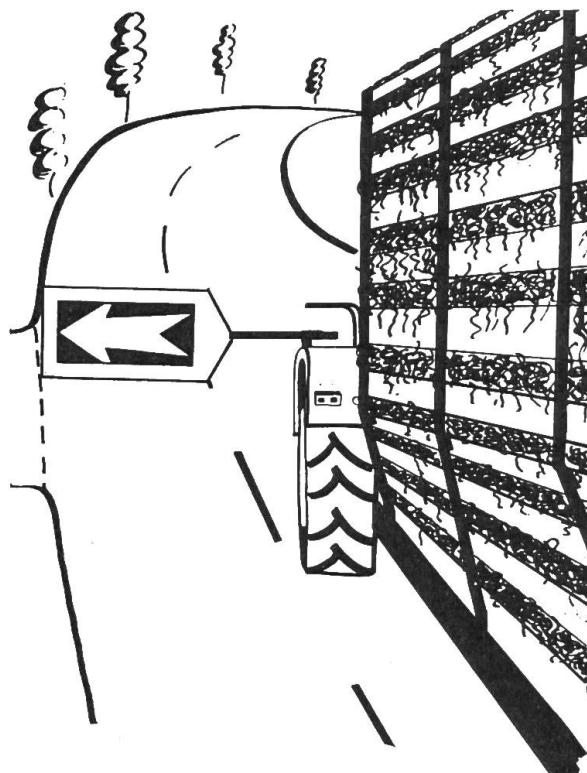


Fig. 8: Palette de signalisation améliorée (surface agrandie et visibilité accrue par revêtement fluorescent) d'un indicateur de direction extensible et rabattable pour tracteurs.

Autres causes d'accidents fréquents ressortant de l'Enquête 2

Graves imprudences et leurs conséquences	Mesures préventives qui s'imposent
<p>a) Passagers debout sur le marchepied lorsque le tracteur tire une remorque:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Blessures aux jambes qui se trouvent coincées entre le pneu arrière du tracteur et le timon de la remorque. – Blessures aux genoux qui sont pressés fortement contre les garde-boue. <p>b) Passagers assis sur des sièges auxiliaires alors que le relevage hydraulique devra être utilisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Blessures aux orteils et aux pieds qui se trouvent coincés entre les bras de relevage et l'essieu arrière ou bien entre les bras de relevage et le bâti du siège du conducteur (ce danger n'existe pas sur tous les modèles de tracteurs) 	<p>Observation des prescriptions légales, qui interdisent qu'un passager se tienne sur le marchepied quand une remorque ou une machine de travail est attelée au tracteur.</p> <p>Ne laisser personne prendre place sur les sièges auxiliaires quand on devra se servir du relevage hydraulique.</p>